



*Ville de Pontivy*

## **Comité de pilotage agenda 21**

### **Compte-rendu de la réunion du 18 mai 2011**

C13-2011-004

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal délégué à l'agenda 21  
Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, conseillère municipale  
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale  
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal  
Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale  
Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, conseillère municipale

#### **ÉTAIENT ABSENTS**

M. Joël LE BOTLAN, conseiller municipal  
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal  
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

M. Roland PICHON, directeur général des services  
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques  
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale  
M. Gaël CADORET, chargé de mission

§

## **I. SITE INTERNET**

### **Site Agenda 21**

Le site <http://www.pontivy.eu/agenda21/> est dédié à l'actualité de l'Agenda 21 et du développement durable et solidaire sur la ville de Pontivy. Créé en avril 2009 il comporte désormais 203 billets et reçoit en moyenne 293 "visiteurs uniques" par mois. L'affluence est globalement corrélée à la production de billets (en moyenne 7 billets par mois). Un billet consiste en un texte bref décrivant le sujet abordé et en certains médias illustrant le propos (généralement des photos, plus rarement des vidéos ou fichiers sonores).

Une rubrique "*A propos / présentation*" reprend l'ensemble du calendrier de l'Agenda 21 depuis la décision à l'unanimité du Conseil municipal le 28 mai 2008, de lancer une démarche d'Agenda 21. Chaque étape est illustrée par des billets.

Le site a également vocation à mettre en avant l'action des commissions en faveur du développement durable et solidaire. Il est possible de faire suivre des informations pour faire un lien vers le propre site d'un service et ainsi favoriser le mouvement des visiteurs sur les différents espaces du site de la mairie.

## **Site Documents**

Le site "*Documents*" donne accès aux documents publics de la ville de Pontivy (Documents de commissions, documents d'urbanisme, documents administratifs...). Sa page d'accueil arbore le logo Agenda 21. Effectivement, ce site a été créé en suivant les axes du groupe-actions interne *Production, circulation et stockage de l'information*.

L'objectif défini avec les élus et agents est de rendre accessible sur internet tous les documents publics de la ville. D'autres principes ont été mis en avant par le groupe : transparence, économie de papier et de déplacement.

Une des principales nouveautés réside dans la mise en place d'un moteur de recherche par mot clé, qui permet de faciliter la recherche de documents pour tous les citoyens. Un lien informatique est également opéré entre la Gestion électronique des documents (GED) des services et le site internet. Cela permet une certaine réactivité en matière de publication (compte-rendus de Conseils municipaux) et la capacité de pouvoir faire évoluer le système de classement et de mise en ligne, grâce à des balises dans les documents.

Le logo Agenda 21 permet de matérialiser les réalisations qui suivent les principes mis en avant dans la démarche. Il est à la disposition des services et commissions.

## **II. DEPLACEMENT A LANNION**

Un déplacement a Lannion a été organisé le 26 mai. Il a concerné l'adjoint en charge des travaux, le conseiller délégué à l'Agenda 21, le directeur des services techniques, le responsable du service bâtiment et le chargé de mission Agenda 21.

Le déplacement portait sur les économies de flux et le travail de l'économe de flux de Lannion. La délégation Pontivyenne a été reçue par l'élu en charge du développement durable et les responsables de services concernés.

Un compte-rendu du déplacement est disponible.

On peut noter la transversalité de l'approche Lannionnaise : l'adjoint en charge des travaux, l'adjointe en charge du développement durable et de l'environnement, et le

conseiller délégué en charge de l'eau et de la politique énergétique, sont tous trois membres de la commission travaux et se réunissent de manière quasi hebdomadaire.

L'économiste de flux est présent depuis 10 ans dans les services de la ville, il dispose d'une formation Bac+2. Il suit les consommations et pilote certains équipements à l'aide d'outils et bases de données informatisés. Il réalise des diagnostics de bâtiments, repère les dysfonctionnements dans l'utilisation d'équipements, produit des analyses, rédige des documents de marchés, coordonne l'activité d'entreprises sur des chantiers liés à son activité.

L'action de Lannion porte particulièrement sur la maintenance et la performance des chaudières.

### **III. TRAVAIL DES COMMISSIONS AUTOUR DU PROGRAMME D'ACTIONS AGENDA 21**

#### **La rédaction de fiches**

Le comité de pilotage constate que les différentes commissions se mobilisent pour organiser leur travail dans le sens de propositions de fiches-action.

Un modèle de fiche-action est proposé, il peut évoluer en fonction des besoins mais reste un cadre de travail.

Dans un premier temps il convient de dégager des grands axes que la commission souhaite voir se réaliser pour la ville. Le comité de pilotage met l'accent sur le fait que l'Agenda 21 doit à la fois mettre en avant et exprimer une vision de la ville ("quelle ville souhaite-t-on à moyen et long terme") et proposer à travers les fiches des étapes concrètes et ambitieuses qui permettent de tendre vers cet idéal.

Il est également mis l'accent sur la nécessité de décrire l'action tout en rappelant ce que la ville a déjà entrepris dans ce sens. Puis de proposer des étapes de réalisation et des indicateurs potentiels qui pourront permettre de rendre compte des avancées.

Les différents axes ou projets définis dans l'action pourront par la suite faire l'objet, en interne des services concernés, de directives opérationnelles plus précises.

Chaque commission peut se questionner, même si il n'y a pas d'élément issu des ateliers de décembre qui lui soit directement rattaché.

#### **Portage des actions ou projets**

Il est soulevé parfois la difficulté d'attribuer un type d'actions à telle ou telle commission. Il est proposé dans un premier temps que les commissions proposent et rédigent les actions qu'elles souhaitent mettre en avant, sans brider leurs propositions. Une mise en cohérence des différentes propositions et une définition plus précise du référent seront faites dans un deuxième temps.

Par essence de nombreuses actions ou projets nécessiteront un travail transversal.

L'exemple de l'amélioration de la gestion interne des déchets a par exemple été donné : tout en étant suivie par la commission environnement, elle peut concerner la commission *travaux* (suivi des déchets de chantier), *sports et loisirs*, *action culturelle et vie associative* (action de partenariat ou de sensibilisation vers les usagers d'équipements), *action scolaire et jeunesse* (sensibilisation, actions du conseil municipal des enfants) etc...

A ce titre par exemple, le comité de pilotage propose qu'à termes il soit étudié la possibilité que les festivals qui reçoivent des subventions de la ville, s'engagent en cohérence avec les objectifs affichés dans l'Agenda 21.

Ce sont ces différents efforts coordonnés qui permettront d'atteindre les objectifs.

---

Le comité de pilotage s'est terminé à 20h00. La date du prochain comité de pilotage est fixée le mercredi 07 septembre à 18h00 en salle des commissions.